



**VILLE DE MENTON**

Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 28 Septembre 2017 à 19 heures**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude GUIBAL, Député Maire,  
*Président de séance*  
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire  
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire  
M. Christian TUDES, adjoint au maire  
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire  
*Secrétaire de séance*  
M. Yves JUHEL, adjoint au maire  
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire  
M. Marcel CAMO, adjoint au maire  
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire  
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire  
Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire  
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal  
Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal  
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal  
Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal  
Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal  
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal  
M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal  
M. Fabrice PINET, conseiller municipal  
Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal  
Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal  
M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal  
M. Thierry GAZIELLO, conseiller municipal  
Mme Danielle VASSALLO-MEDECCIN, conseiller  
municipal  
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal  
M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal  
M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

**Avaient donné pouvoirs :**

M. Jean-Louis NATALI à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Béatrice BIECHEL à M. Daniel BORTUZZO  
M. Franc COMBE à Mme Habiba PAILLAC  
M. Florent CHAMPION à Mme Nathalie ROSTAGNI  
Mme Lydia SCHENARDI à M. Thierry GAZIELLO  
M. Claude CALVIN à M. Philippe BRIAND

**Etait absente**

Mme Iris FERRARI

Madame Gabrielle BINEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

*Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**Affaire n°1 :** **Délégations du Conseil Municipal au Maire – actes de simple gestion administrative – Code Général des Collectivités Territoriales**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A la majorité des suffrages exprimés :** 32 voix pour, 2 voix contre (MM. Calvin et Briand)

*Approuve les nouvelles délégations accordées au Maire pendant la durée de son mandat afin de régler directement les affaires dont les objets sont fixés par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Affaire n°2 :** **Demande d'autorisation d'occupation temporaire à l'Etat des équipements annexes au Port de Menton Garavan**

*Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Décide de solliciter de l'Etat l'autorisation d'occupation temporaire des équipements techniques du port de Menton Garavan à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018*

*Autorise M. le Maire à signer tout acte et tout document tendant à rendre effective cette décision.*

**Affaire n°3 :** **Décision modificative n°2 – budget principal – exercice 2017**

*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Adopte la décision modificative n°2 du budget principal conformément à des mouvements de crédits en section d'investissement qui ne modifie en rien l'équilibre général du budget.*

**Affaire n°4 :** **Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement – budget principal – exercice 2017**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de :*

- 2 000 € à l'association des commerçants « Menton Sourire »,
- 2 000 € à l'association « ANAO, l'aventure sous-marine »

*Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice : chapitre 65, fonctions NFA 025 et 33 et compte 6574.*

**Affaire n°5 :** **Faux-billet de 20 € à la régie de recettes de location des installations sportives de la Commune de Menton – remise gracieuse du régisseur suppléant**

*Rapporteur : Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Donne un avis favorable pour la remise gracieuse du régisseur suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement de la location des installations sportives de la commune de Menton présentant un déficit de 20 € à la suite de la détection d'un faux-billet.*

- Affaire n°6 :** **Rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton – Casino de Menton – saison des jeux 2015/2016 (ce rapport pourra être consulté au secrétariat des assemblées, à la Direction Générale des Services)**  
*Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, Conseiller Municipal*  
**Prend acte**  
*du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton, filiale de la Société Groupe Lucien Barrière (société par actions simplifiée) pour la saison des jeux 2015/2016 (du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016)*  
*Précise que ce rapport est mis à la disposition des administrés pour y être consulté à la mairie, à la Direction Générale des Services – secrétariat des assemblées.*
- Affaire n°7 :** **Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets présenté par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2016 (ce rapport pourra être consulté au secrétariat des assemblées, à la Direction Générale des Services)**  
*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*  
**Prend acte**  
*du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets publié par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2016,*  
*Précise que ce rapport sera tenu à la disposition des administrés à la Direction Générale des Services, au secrétariat des assemblées.*
- Affaire n°8 :** **Avis de la commune de Menton sur le retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG)**  
*Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal*  
**A l'unanimité**  
*Emet un avis favorable au retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.*
- Affaire n°9 :** **Ecole Municipale d'Arts Plastiques – Adoption du règlement intérieur**  
*Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Approuve le règlement intérieur de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques.*
- Affaire n°10 :** **Convention pour les visites guidées du Jardin botanique exotique du Val Rahmeh**  
*Rapporteur : Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal*  
**A l'unanimité**  
*Approuve la signature de la convention entre le Muséum d'Histoire Naturelle et la Ville de Menton,*  
*Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.*
- Affaire n°11 :** **Convention avec l'association « La Piéride du Chou » pour la saison 2017/2018 du théâtre jeune public**  
*Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Approuve la signature de cette convention entre l'association « La Piéride du Chou » et la Ville de Menton,*  
*Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat,*  
*Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du budget principal, exercice 2017.*
- Affaire n°12 :** **Conservatoire municipal de musique – remboursement d'une cotisation annuelle**  
*Rapporteur : Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal*  
**A l'unanimité**  
*Décide de rembourser à M. Angelo PISANI, la somme de 280 euros correspondant à la cotisation annuelle versée au Conservatoire municipal de musique.*

- Affaire n°13 :** **Tarif du Forfait Post Stationnement (FPS) et grille tarifaire du stationnement payant**  
*Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal*  
**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 32 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)  
*Adopte le tarif du Forfait Post Stationnement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le délai du tarif minoré, le tarif minoré et la nouvelle grille tarifaire applicable à la même date.*
- Affaire n°14 :** **Mise en Zone Payante – Quai Napoléon III**  
*Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal*  
**A la majorité absolue des suffrages exprimés** : 32 voix pour, 2 voix contre (MM. Calvin et Briand)  
*Autorise la mise en zone payante de l'ensemble des emplacements du quai Napoléon III et adopte le nouvel état des zones payantes.*
- Affaire n°15 :** **Appel d'offres ouvert – acquisition de véhicules (8 lots) – attribution des accords-cadres**  
*Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal*  
**A l'unanimité**  
*Décide d'attribuer les accords-cadres d'acquisition de véhicules comme suit :*  
*Lot 1 – une balayeuse de 4m3 à la société EUROVOIRIE*  
*Lot 2 – un ludospace électrique à la société PEUGEOT AZUR/PSA RETAIL France*  
*Lot 3 – une berline 4 à 5CV à la société PAS RETAIL AZUR NICE ARENAS*  
*Lot 4 – un ludospace utilitaire de 3m3 à la société PAS RETAIL AZUR NICE ARENAS*  
*Lot 5 – un ludospace utilitaire de 4m3 à la société PAS RETAIL AZUR NICE ARENAS*  
*Lot 6 - un châssis cabine électrique à la société GOELECTRIX*  
*Lot 7 – une voiturette électrique à la société GOELECTRIX*  
*Lot 8 – un véhicule utilitaire avec benne basculante à la société NISS'VEHICULES INDUSTRIELS*  
*Autorise M. le Maire à signer les accords-cadres à intervenir avec les sociétés désignées ci-dessus et tous les actes y afférent,*  
*Précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.*
- Affaire n°16 :** **Appel d'offres ouvert – fourniture d'articles de quincaillerie – attribution de l'accord-cadre**  
*Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal*  
**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 32 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)  
*Décide d'attribuer l'accord-cadre de fourniture d'articles de quincaillerie à la Société LEGALLAIS,*  
*Autorise M. le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec la société ci-dessus désignée et tous les actes y afférent,*  
*Précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.*
- Affaire n°17 :** **Délégation de service public des bains de mer – avenant n°1 à la convention passée pour le lot n°1**  
*Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal*  
**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 32 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)  
*Approuve la modification de constitution de la société, le changement de gérance et la désignation d'une nouvelle personne physique responsable à l'égard de la ville des prescriptions du sous-traité de la plage de la SARL « ORLY »,*  
*Demande son approbation au service de l'Etat compétent et autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.*

**Affaire n°18 : Plage artificielle des Sablettes – mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des lots n°2 et 5**

*Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 32 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

*Accepte le principe de délégation de service public pour l'exploitation des plages n°2 et 5 des Sablettes,*

*Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération et de lancer cette consultation.*

**Affaire n°19 : Maintenance, réparation et extension des installations de traitement climatique et d'air des bâtiments communaux – avenant n°2 : modification du forfait**

*Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Autorise M. le Maire à signer le modificatif n°2 à l'accord-cadre à intervenir pour cette augmentation du montant forfaitaire et tous les actes y afférent.*

**Affaire n°20 : Refonte et création d'identités visuelles des communes membres de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française – convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la Ville de Menton et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera & Merveilles »**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*Adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes en vue de consultations communes pour la fonte et la création d'identités visuelles des collectivités territoriales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, dans lequel la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est désignée comme coordonnateur.*

*Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la Ville de Menton et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera & Merveilles ».*

**Affaire n°21 : Appel d'offres restreint – mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation de la poursuite d'un dispositif d'ouvrage(s) de protection du littoral contre la mer sur le secteur de la baie du Soleil ainsi que la reprise et le réaménagement des ouvrages existants sur ce secteur ainsi que celui des Sablettes – attribution du marché**

*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*

**A la majorité absolue des suffrages exprimés** : 32 voix pour, 2 voix contre (MM. Calvin et Briand)

*Attribue à l'équipe ARTELIA, 6 rue de Lorraine, 38130 ECHIROLELS, mandataire, le marché de maîtrise d'œuvre afin de concevoir et réaliser la poursuite du dispositif d'ouvrage(s) de la protection du littoral contre la mer sur le secteur de la baie du Soleil ainsi que la reprise des ouvrages existants sur le secteur des Sablettes,*

*Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement ARTELIA pour un montant de forfait de rémunération provisoire de 459 800€ H.T.*

*Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercice 2018 et suivants,*

*Donne à Monsieur le Maire tout pouvoir dans le respect des dispositions réglementaires pour assurer le bon suivi de cette réalisation et veiller à la bonne exécution des clauses de ce marché,*

*Autorise Monsieur le Maire à solliciter les meilleures subventions auprès de toutes les instances et à signer tout document ou acte permettant de mener à bien cette opération.*

**Affaire n°22 : Modification de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Complète les listes par l'emploi de responsable du service des grands travaux, ouvrant droit à l'attribution, à titre précaire avec astreinte, d'un logement de fonction.*

**Affaire n°23 : Recensement de la population – rémunération des agents recenseurs**

*Rapporteur : M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Décide de rémunérer les agents recenseurs selon les modalités suivantes :*

- *Attribution d'une indemnité dénommée « indemnité d'agent recenseur », pour la totalité du travail effectué, d'un montant de 1200 € nets (Le montant est susceptible de varier de quelques euros compte-tenu du mode de calcul de la rémunération et des charges),*
- *Attribution d'une « indemnité complémentaire d'agent recenseur », d'un montant maximum de 250 € nets. Seront pris en compte pour l'attribution de cette prime la réalisation intégrale de la mission, la qualité du travail accompli, le nombre d'adresses corrigées, la disponibilité auprès d'autres collègues,*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et précise que les crédits seront imputés au budget principal.*

**Affaire n°24 : Convention de mise à disposition de trois agents titulaires entre la Ville de Menton et la Caisse des Ecoles**

*Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Adopte la présente délibération et approuve la convention de mise à disposition pour trois ans,*

*Autorise M. le Maire à signer ladite convention, cette convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition,*

*Précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.*

**Affaire n°25 : Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire entre la Ville de Menton et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera & Merveilles »**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Adopte la présente délibération et approuve la convention de mise à disposition pour trois ans,*

*Autorise M. le Maire à signer ladite convention, cette convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition,*

*Précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.*

**Affaire n°26 : Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire entre la Ville de Menton et l'Office de Tourisme de la Ville de Menton**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Adopte la présente délibération et approuve la convention de mise à disposition pour trois ans,*

*Autorise M. le Maire à signer ladite convention, cette convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition,*

*Précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.*

**Affaire n°27 : Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française**

*Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Approuve la modification de la convention de mise à disposition de personnel du 30 juin 2017,*

*Adopte l'avenant modifiant l'article 1 de ladite convention et autorise M. le Maire à le signer et précise qu'il sera facturé à la CARF, à fin de remboursement, le coût semestriel par agent (salaire brut et charges patronales selon quotité de temps de travail mis à disposition) et que les recettes seront imputées au budget principal au titre de l'exercice correspondant et suivant.*

**Affaire n°28 : Modification du tableau des effectifs**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Autorise la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,*

*Précise que les publicités de créations des emplois auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés.*

**Affaire n°29 : Modification des horaires et de la rémunération des auxiliaires de surveillance du trafic aux abords des écoles**

*Rapporteur : Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Approuve la réactualisation de l'indemnité évoluant suivant la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale,*

*Précise que cette revalorisation sera applicable dès la rentrée scolaire 2017/2018 et que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés.*

**Affaire n°30 : Modification de la délibération n°125/17 relative à la mise en place du régime d'astreintes pour les agents appartenant à la filière administrative du service Affaires Maritimes**

*Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Adopte la modification de la délibération n°125/17 et décide de mettre en place le régime d'astreintes pour le poste de Directeur des Affaires Maritimes,*

*Précise que la dépense en résultant sera imputée au budget annexe des ports publics, exercice 2017 et suivants.*

**Affaire n°31 : Modification de la délibération n°199/16 relative à la mise en place du régime d'astreintes de sécurité pour la filière Police Municipale**

*Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Adopte la modification de la délibération n°199/16 et décide de mettre en place le régime d'astreintes pour le poste de Directeur de Police Municipale,*

*Précise que la dépense en résultant sera imputée au budget principal, exercice 2017 et suivants.*

**Affaire n°32 : Projet « Concert'eaux » du programme Interreg V-A-ALCOTRA 2014-2020 – gestion conjointe franco-italienne de la ressource en eau du fleuve Roya – participation financière de la Ville**

*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Confirme l'engagement de la Ville au projet « Concert'eaux » et la contribution de la Ville à hauteur de 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC.*

*Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et tous documents afférents au projet.*

**Affaire n°33 : Dégrèvement sur factures assainissement accordé à la suite de fuites d'eau non imputables à la responsabilité des abonnés**

*Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*Approuve les dégrèvements sur factures de la part « collecte et traitement des eaux usées » dont une part est imputable au budget assainissement de la Commune de Menton,  
Sollicite le dégrèvement de la redevance « modernisation des réseaux » auprès de l'Agence de l'Eau.*

**Affaire n°34 : Vente d'une structure métallique de marque ULMA à la société JACOMINO Structures**

*Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Autorise M. le Maire à vendre à la société JACOMINO Structures des éléments de structures métalliques de marque ULMA conformément à leur proposition financière en date du 29 avril 2017,*

*Précise que la recette s'élevant à 11 880,00 € sera versée par mandat administratif à la Trésorerie Municipale.*

**Affaire n°35 : Mise à l'enquête publique du dossier relatif au schéma d'assainissement des Eaux Pluviales de Menton et de son plan de zonage à annexer au futur P.L.U**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 32 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

*Arrête la carte des zones d'assainissement pluvial de la Commune.*

*Valide le dossier d'enquête publique en prenant acte d'une zone unique d'assainissement pluvial en matière de gestion des eaux pluviales de la commune.*

*Décide de lancer et d'approuver la procédure d'enquête publique conjointe avec celle du P.L.U. et relative au schéma d'assainissement des Eaux Pluviales de Menton.*

*Annexe le plan de zonage des eaux pluviales au futur P.L.U.*

*Confie à la mairie de Menton le soin d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique conjointe avec celle du P.L.U.*

**Affaire n°36 : Principe de cession des parcelles AM 338 et 340 sises route du Baousset – définition des conditions générales de vente**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**Unanimité**

*Autorise le principe de la cession des parcelles cadastrées section AM 338 et 340 et autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette cession.*

**Affaire n°37 : Terrain sans maître sis à Menton, lieudit Parisa – Piste de la Girarde, cadastré AR n°30 – incorporation au domaine privé communal**

*Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*Décide d'incorporer la parcelle n°AR30 dans le domaine privé de la Commune.*

- Affaire n°38 :** **Cession de la parcelle AW 376 sise 13b route de Castellar**  
*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Décide de la vente de la parcelle AW 376 à M. Daniel MAHIEU pour la somme de 5 000 €. Le futur acquéreur souffrira des servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues pouvant grever le bien vendu, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, le tout s'il en existe, à ses risques et périls, sans aucun recours contre la Ville de Menton. Néanmoins, la Ville de Menton précise que depuis l'acquisition de ce bien elle n'a octroyé aucune servitude complémentaire.*  
*Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession.*
- Affaire n°39 :** **Acquisition à l'euro symbolique de 71 m<sup>2</sup> de la parcelle BK51 et 117 m<sup>2</sup> de la parcelle BK52 auprès de la SDC « Les Citronniers » représentée par Mme Catherine GOURDOL et de la SCI Faphiso représentée par M. Pierre GERACE**  
*Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal*  
**A l'unanimité**  
*Accepte l'acquisition à l'euro symbolique de 71 m<sup>2</sup> de la parcelle BK51 et 117 m<sup>2</sup> de la parcelle BK52 auprès de la SDC « Les Citronniers » représentée par Mme Catherine GOURDOL et de la SCI Faphiso représentée par M. Pierre GERACE,*  
*Autorise M. le Maire à signer les documents liés à cette acquisition.*  
*Décide de prendre en charge les frais de publicité foncière.*
- Affaire n°40 :** **Participation communale pour la réalisation ou la restauration de décors peints dans le périmètre de la place Fontana déterminé par les délibérations n°222/16 du 7 novembre 2016 et n°34/17 du 17 février 2017**  
*Rapporteur : M. le Maire*  
**A l'unanimité**  
*Décide de la mise en place de la prise en charge à hauteur de 100% de la création ou de la remise en état des décors peints et précise que les dépenses en résultant seront prélevées au budget principal.*
- Affaire n°41 :** **Principe de cession de 200 m<sup>2</sup> de la parcelle AM 337 sise route du Baouset – Définition des conditions générales de vente**  
*Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Autorise le principe de la cession de 200 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AM 337.*  
*Autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette cession.*
- Affaire n°42 :** **Cession à la SEMIM de 6 logements dans le centre historique en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux**  
*Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal*  
**A l'unanimité**  
*Décide de céder 6 biens situés dans le centre historique à l'euro symbolique à la SEMIM qui s'engage à réaliser des logements sociaux,*  
*Autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession,*  
*Précise que la moins-value de cession correspondant à la valeur des biens estimés par France Domaine sera décotée du prélèvement de la loi SRU pour l'année 2018.*
- Affaire n°43 :** **Cession de la parcelle BL n°287 sise 890 corniche des Serres de la Madone**  
*Rapporteur : M. Yves JUHEL*  
**A l'unanimité**  
*Décide la cession de la parcelle cadastrée section BL n°287 à la Résidence Christelle pour un montant de 4 500 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.*

- Affaire n°44 :** **Cession d'un emplacement de parking dans la copropriété « les Jasmins » à M. et Mme René MAZUY**  
*Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Décide de céder l'emplacement de parking formant le lot n°119 situé dans la copropriété « Les Jasmins » à M. et Mme René MAZUY pour la somme de 18 000 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.*
- Affaire n°45 :** **Aide financière communale à la réhabilitation et à la remise en location de logements à vocation sociale par l'organisation Habitat et Humanisme reconnue d'utilité publique**  
*Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Accepte la participation forfaitaire de 10 000 € par logement réhabilité vacant et remis en location par l'organisation Habitat et Humanisme.  
Autorise M. le Maire à contresigner la convention de « réhabilitation et retour de logement dans le parc des logements locatifs sociaux. »  
Précise que cette aide financière contribue aux montants des travaux entrepris pour lutter contre la vacance des logements et que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal des exercices reconduits à compter de l'année 2018.*
- Affaire n°46 :** **Restauration scolaire et extra-scolaire de la Ville de Menton et du Centre Communal d'Action Sociale de Menton. Convention de Groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton**  
*Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire*  
**A l'unanimité**  
*Adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton, en vue d'une consultation commune pour les besoins de la restauration scolaire et extra-scolaire de la Ville de Menton et du Centre Communal d'Action Sociale de Menton, dans lequel la commune de Menton est désignée comme coordonnateur,  
Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton, et en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, à lancer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.*
- Affaire n°47 :** **Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement – Collège Guillaume Vento – année 2017**  
*Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal*  
**A l'unanimité**  
*Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 € au collège Guillaume Vento dans le cadre de l'échange scolaire avec le collège Refrancore/Rocchetta Tanaro de la province d'Asti qui sera organisé durant l'année scolaire 2017/2018 et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2017.*

**Affaire n°48: Compte-rendu des décisions municipales**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Prend acte**

*des décisions prises par M. le Maire depuis la séance du conseil municipal du 29 juin 2017 et enregistrées sous les n°185/17 à 337/17.*

*La séance est levée à 20 h 50.*

MENTON, le - 9 OCT. 2017

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL